



COMMISSION SANTE & ANTIDOPAGE

GUIDE MEDICAL CMAD CNJF

Sommaire

1 Organisation médicale pour les IXes Jeux de la Francophonie /Kinshasa 2023.	
1.1 Commission santé et antidopage.....	
1.2 Politique du CNJF en matière d'injection et politique du CNJF concernant les équipements.....	
2 Politiques et procédures médicales du CIJF.....	
2.1 Enregistrement des médecins d'équipes des délégations.....	
2.2 Accès et privilèges des Médecins d'équipes des délégations.....	
2.3 Services de la polyclinique du Village des Jeux.....	
3 Services médicaux sur les sites de compétition.....	
3.1 Soins de santé pour les athlètes, les officiels d'équipe et les officiels techniques.....	
3.2 Soins de santé des membres de la Famille de la Francophonie.....	
3.3 Soins de santé pour les spectateurs, les membres des médias, les sponsors et le personnel.....	
4 Services médicaux sur les autres sites non destinés à la compétition.	
4.1 Cérémonie d'ouverture de la séance du CIJF/CNJF.....	
4.2 Cérémonies d'ouverture et de clôture.....	
4.3 Aéroport International de NDJILI / Beach NGOBILA.....	
4.4 Hôtel et Famille de la Francophonie.....	
4.5 Radio et Télévision Nationale Congolaise RTNC / Centre Principale de presse.....	
5 Transport médical en AMBULANCES MEDICALISEES TYPE A.....	
6 Hôpitaux retenus pour les Jeux de la Francophonie /Kinshasa 2023.....	
6.1 Aperçu du réseau médical des Jeux.....	
6.2 Clinique - médecin de nuit - SOS.....	
7 Santé publique - Plan de protection du CIJF.....	
7.1 Surveillance de la Santé Publique.....	
7.2 Politique anti-tabac.....	
7.3 Santé sexuelle.....	
7.4 Prévention du harcèlement et de la violence dans le sport.....	





Bienvenue à Kinshasa

Le CNJF de Kinshasa2023 est fier d'accueillir les 9es Jeux de la Francophonie. Nous faisons tous les préparatifs nécessaires pour être en mesure de fournir des services médicaux de premier rang aux athlètes ainsi qu'à toutes les catégories de participants.

Nous nous réjouissons de vous accueillir à Kinshasa et espérons que tous les visiteurs apprécieront les Jeux de Kinshasa2023.

Nous œuvrons pour des Jeux sûrs et réussis...Pour y parvenir, chacun de nous a un rôle à jouer.

La santé et la sécurité sanitaire de tous est notre priorité absolue.

Nous estimons en effet légitimes les attentes des Délégations quant aux dispositions prises et à prendre...

Le dispositif sanitaire, pour assurer la couverture sanitaire de tous les participants, des Officiels, des Médias accrédités et du Public sur les sites d'Accueil, d'Entraînement, de Compétitions sportives et de Concours artistiques ainsi que d'Hébergement, comprend des ressources humaines spécialisées dans la prise en charge des urgences, des traumatologies médico-sportives ou autres pathologies générales...

Il s'appuiera sur un réseau médical d'aval pour la poursuite des soins nécessités par l'état des patients... : outre la Polyclinique du Village des Jeux et diverses infirmeries des Sites, des structures sanitaires d'aval disposant d'un plateau technique de pointe répondant aux normes internationales et un Personnel spécialisé sont identifiées.

Cordialement

La CMAD





1. Organisation médicale pour les 9es Jeux de la Francophonie /Kinshasa 2023

1.1. Commission Santé et Antidopage

Superviseur : Dr. N'GIEBE M. René

Superviseur adjoint : Dr. TSHILUMBA M. Thierry

Rapporteur : Mr. MANDULU Jules

Responsable Sites sportifs : Dr. LISSA T. Roger

Responsable Sites culturels : Dr. PEMBA Hattie

Responsable Polyclinique : Dr. MAYI Patrick

Point Focal Covid-19 Dr. BUNGU K. Jean Pierre / Dr. LUMBWE Isabelle

Point Focal Dopage Dr. N'GIEBE/ Mr. KAPA Yves / Mme NDOMBASI Jaël

Point Focal Education antidopage Mr. KAPA Yves / Dr. MPONGO Théthé

La liste complète des membres sera mise à jour dès finalisation

1.2. Politique du CNJF en matière d'injections et politique du CNJF concernant les équipements

La Commission Santé et Antidopage CMAD du CNJF Kinshasa 2023 respecte la politique du CIO et du CIJF en matière d'injections concernant le recours aux seringues dans le traitement des athlètes et l'élimination des matériels cliniques par les Délégations en toute sécurité. Voir la politique du CIJF et formulaire en annexe.

De plus, la Commission Santé et Antidopage CMAD du CNJF Kinshasa 2023 suit la Politique du CIO et du CIJF concernant certains équipements scientifiques et médicaux des Délégations. Conformément à cette politique, les Délégations ne seront pas autorisées à apporter les articles suivants dans le Village des Jeux :

- réservoirs et bouteilles d'oxygène ;
- tentes ou chambres hypoxiques ou hyperoxiques ;
- chambres cryogéniques pour la cryothérapie du corps entier.

2. Politiques et procédures médicales du CIJF

2.1. Enregistrement des Médecins d'équipe des Délégations

Les Médecins d'équipe des Délégations doivent s'inscrire à l'avance auprès de la Commission Santé et Antidopage CMAD du CNJF Kinshasa2023 sous Autorisation provisoire du Conseil National de l'Ordre des Médecins pour fournir des services médicaux aux membres de leur délégation durant les Jeux. L'inscription est gratuite. Tous les détails du processus d'inscription seront envoyés aux Délégations en février 2023 et seront disponibles sur le site des Jeux Kinshasa2023.





2.2 Accès et privilèges des Médecins d'équipe des Délégations

Pendant les Jeux, les Médecins d'équipe des Délégations pourront :

- Administrer des soins médicaux aux membres de leur propre équipe ;
- Demander une imagerie diagnostique (IRM, échographie et radiographie) et des tests en laboratoire à effectuer à l'Hôpital des Jeux (HJ HOSPITALS) ou à la Polyclinique du Village des 9es Jeux ;
- Demander des services de physiothérapie à la Polyclinique du Village des Jeux ;
- Utiliser leurs propres médicaments importés dont la Liste complète aura été préalablement envoyée à la Commission Santé et Antidopage du CNJF ;
- Prescrire des médicaments pour les membres de leur propre Délégation, qui seront fournis gratuitement à la Pharmacie de la Polyclinique du Village des Jeux. Des formulaires d'ordonnances seront fournis pour chaque délégation. Pour plus d'informations sur les médicaments disponibles à la Pharmacie de la Polyclinique du Village des Jeux (veuillez vous reporter au Guide pharmaceutique de la CMAD CNJF des Jeux de la Francophonie Kinshasa2023) ;
- Accéder à l'aire de compétition conformément aux règles des Fédérations Internationales applicables.

Les Médecins d'équipe des Délégations sont tenus de coopérer avec la Commission de Surveillance du CIJF. Tous les Médecins d'équipe des Délégations doivent se conformer pleinement au Code Médical du Mouvement Olympique et du CIJF.

Pour qu'un Médecin d'équipe des Délégations puisse prodiguer des soins ou fournir des services médicaux à des membres d'autres délégations, il doit y avoir un accord écrit entre les Délégations concernées. Cet accord doit être soumis à la Commission Santé et Antidopage CMAD du CNJF Kinshasa2023 à l'avance.

Les Médecins d'équipe des Délégations ne sont pas en mesure de délivrer des ordonnances pour les pharmacies locales. Ils doivent d'abord faire parvenir l'ordonnance à la pharmacie de la polyclinique. Si la médication requise n'est pas disponible, le personnel de la pharmacie s'occupera de se la procurer dans une pharmacie locale.





Dans les cas où il est nécessaire pour les Membres de la Délégation d'un Pays participant d'être transférés dans un Hôpital de Référence des Jeux, un Médecin d'équipe des Délégations aux Jeux peut accompagner le patient et discuter de la prise en charge clinique avec l'équipe médicale de l'Hôpital. Celle-ci dispensera un traitement étant donné que le Médecin d'équipe des Délégations n'est pas autorisé à pratiquer dans les Hôpitaux en République Démocratique du Congo. En cas de chirurgie le médecin de la délégation pourra être admis dans la salle d'opération à titre d'observateur. La responsabilité clinique revient au Médecin d'équipe de la Délégation après la sortie de l'Hôpital.

Les services médicaux seront coordonnés par la Commission Santé et Antidopage CMAD du CNJF Kinshasa2023.

Les priorités de la Commission Santé et Antidopage CMAD du CNJF Kinshasa2023 dirigée par un Directeur Médical, Superviseur de la CMAD du CNJF Kinshasa2023 sont de :

- Coordonner les activités médicales à travers le Village des Jeux de la Francophonie ; sur tous les sites des Jeux, y compris les sites de compétition, d'entraînement, des concours artistiques ainsi que des sites non destinés à la compétition (Village des Partenaires, Hôtels des Jeux...) et de maintenir une communication constante pour répondre rapidement aux demandes et exigences ;
- Coordonner le Personnel de Santé, y compris la gestion et la répartition des Volontaires ainsi que le processus de la chaîne d'approvisionnement médical ;
- Coordonner tous les patients transférés entre les sites, y compris des sites vers la Polyclinique du Village et l'Hôpital de référence des Jeux (HJ HOSPITALS), et gérer la bonne exécution et coordination des soins ;
- Rendre compte directement au CNJF et à la CMAD CIJF, maintenir un flux d'informations constant avec les Médecins d'équipe des Délégations et l'ensemble des Délégations ;
- Aider à la coordination des interventions d'urgence ;
- Gérer les communications avec le service d'ambulances sur tous les sites.





2.3 Services de la Polyclinique du Village des Jeux

Comme à l'accoutumée lors des Jeux, une Polyclinique sera implantée au Village des 9es Jeux pour assurer des soins appropriés aux Participants accrédités (Athlètes, Artistes, Encadreurs, Dirigeants...).

Les dates opérationnelles et les services médicaux de la Polyclinique du Village des Jeux sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Dates opérationnelles

15 juillet 2023 - 15 août 2023

Services médicaux

24 heures sur 24

Services d'urgence

De 7h00 à 21h00

- ✓ Médecine sportive (soins primaires et médecine sportive pour blessures)
- ✓ Médecine générale (soins primaires et médecine pour maladie)
- ✓ Physiothérapie, y compris la cryothérapie (refroidissement, bain de glace)
- ✓ Services de laboratoire
- ✓ Pharmacie

Services limités (Consultations sur RDV selon un horaire restreint)

- ✓ Orthopédie
- ✓ Infectiologie
- ✓ Gastro-entérologie
- ✓ Soins dentaires
- ✓ Ophtalmologie et optométrie
- ✓ ORL
- ✓ Dermatologie
- ✓ Soins de santé mentale
- ✓ Gynécologie

Kinshasa2023 fournira des services de soins dentaires immédiats et nécessaires aux athlètes et officiels d'équipe dans le Village des Jeux.

Les athlètes pourront bénéficier d'examen dentaires pour déterminer et améliorer leur état de santé bucco-dentaire.

Ophtalmologie et optométrie





Le service d'ophtalmologie de Kinshasa2023 fournira un traitement immédiat et nécessaire aux athlètes et officiels d'équipe pendant les Jeux.

Physiothérapie

Les services suivants seront fournis à la Polyclinique, sur la base des prescriptions par un Médecin de la CMAD Kinshasa2023.

- Mobilisations et manipulations
- Massage sportif
- Acupuncture
- Cryothérapie
- Électrothérapie

Services de Laboratoire

Les tests rapides pour le diagnostic des maladies endémiques (goutte épaisse, diarrhée, COVID-19...) en plus des tests de base comme la glycémie, l'analyse d'urine... seront disponibles.

Services d'imagerie

La tomodensitométrie (CT-scan) et l'IRM ne seront pas disponibles à la Polyclinique mais à HJ HOSPITALS qui est un Hôpital de Référence des Jeux se trouvant à **moins de 20 minutes** du Village des Jeux et des Sites. Kinshasa2023 prévoit le transport à l'Hôpital par Ambulance médicalisée de Type A.

3. Services médicaux sur les sites de compétition

3.1 Soins de santé pour les athlètes, les officiels d'équipe et les officiels techniques

Des soins médicaux seront fournis sur tous les sites de compétition au niveau de l'aire de compétition conformément aux règles des diverses Fédérations Internationales et aux postes médicaux pour athlètes, situés sur le même site. Ces services seront renforcés par les services disponibles à la Polyclinique du Village des Jeux et aux hôpitaux désignés pour les Jeux.

Les services médicaux sur chaque Site de compétition seront gérés par le Responsable médical du site et le Coordonnateur des opérations médicales. Les services proposés aux athlètes seront supervisés par le Conseiller médical des athlètes.

L'équipe des services médicaux des 9es Jeux Kinshasa2023 de chaque Site se conformera aux exigences des Fédérations Internationales et aux Règles olympiques du Sport.





Les services médicaux seront disponibles à partir du moment où les athlètes, les officiels d'équipe et/ou officiels techniques arrivent sur le site jusqu'au moment où les parties prenantes respectives quittent le site.

Les services suivants seront fournis aux athlètes, aux officiels d'équipe et aux officiels techniques :

- ✓ Au moins un poste médical pour athlètes par sport ;
- ✓ Chaque poste sera muni d'un défibrillateur automatisé ;
- ✓ Equipe médicale sur le terrain de jeu comprenant au minimum ;
- ✓ Un médecin et une équipe de physiothérapeutes/kinésithérapeutes ;
- ✓ Services d'ambulance dédiés aux athlètes ;
- ✓ Autre véhicule permettant de ramener à la polyclinique, un athlète blessé qui ne nécessite pas d'ambulance ;
- ✓ Services dentaires (sites de compétition de basketball 3x3 et lutte uniquement).

Chaque poste médical fournira des services tels que les soins d'urgence et la médecine du sport pour les athlètes, les officiels d'équipe et les officiels techniques.

Les équipes médicales sur le terrain de jeu fourniront des soins d'urgence aux athlètes, officiels d'équipe et officiels techniques. Si nécessaire, le patient sera pris en charge à partir de l'aire de compétition et transporté au poste médical pour athlètes, à la Polyclinique du Village des Jeux ou à l'Hôpital de référence désigné des Jeux (HJ HOSPITALS) selon les cas.

3.2 Soins de santé des membres de la Famille de la Francophonie

Des services médicaux seront disponibles pour les membres de la Famille de la Francophonie sur les Sites de compétition. Les membres de la Famille de la Francophonie seront traités au poste médical le plus proche accessible sur le Site. Si un transfert à l'Hôpital est nécessaire, les membres de la Famille du Village des Jeux seront pris en charge dans un Hôpital des Jeux.

3.3 Soins de santé pour les spectateurs, les membres des médias, les sponsors et le personnel

Les spectateurs, les membres des médias, les sponsors et le personnel auront accès aux postes médicaux pour spectateurs sur tous les sites de compétition. Les services médicaux fournis à ces postes par des secouristes de la Croix-rouge, offriront des soins immédiats et appropriés. Si nécessaire, les personnes accréditées seront transportées dans un Hôpital désigné des Jeux pour cette catégorie.





Les spectateurs et patients non accrédités seront transférés dans un Hôpital local coordonné par le Responsable médical du Site, le Responsable des opérations médicales et le système des services de santé publique.

Des services médicaux seront fournis aux athlètes sur tous les sites d'entraînement officiels pendant les séances d'entraînement.

Les services suivants seront disponibles selon les exigences des Fédérations Internationales, la taille du Site d'entraînement et le nombre des sports qui auront lieu sur le Site d'entraînement :

- ✓ Ambulances ;
- ✓ Défibrillateurs sur tous les sites ;
- ✓ Physiothérapeutes sur tous les sites ;
- ✓ Médecins, infirmières
- ✓ Secouristes de la Croix Rouge (pour les spectateurs) ;

Des services médicaux analogues seront également disponibles aux Sites d'activités culturelles.

4. Services médicaux sur les autres sites non destinés à la compétition

4.1 Cérémonie d'ouverture de la séance du CIJF/CNJF

Les équipes médicales fourniront des services médicaux d'urgence durant la séance d'ouverture du CIJF/CNJF. Un poste médical et ambulances seront sur place durant cette séance.

4.2 Cérémonies d'ouverture et de clôture

Des services médicaux seront fournis à toutes les catégories durant les Cérémonies d'ouverture et de clôture. Ils seront adaptés aux différents groupes de participants selon leurs besoins. Un poste médical avec tout l'équipement nécessaire pour les urgences (incluant un défibrillateur) sera installé sur le site et facilement accessible.

Des ambulances seront sur place à des emplacements stratégiques pour répondre aux besoins de l'événement.

4.3 Aéroport International de NDJILI / Beach NGOBILA

Un Poste avancé sera disponible avec un Personnel médical et équipement ad hoc ainsi qu'un transport médical adapté pour éventuelle évacuation sanitaire (Ambulance médicalisée de Type A...). Ce poste sera muni d'un accès





téléphonique au centre de commandement avec numéro qui lui est strictement réservé.

4.4 Hôtel de la Famille de la Francophonie

Un service médical effectué par un médecin et une infirmière sera disponible sur appel, 24 heures sur 24 dans l'Hôtel officiel du CIJF. En cas d'urgence, les membres de la Famille de la Francophonie seront transférés dans un Hôpital désigné des Jeux.

4.5 Radio et Télévision Nationale Congolaise RTNC / Centre Principal de Presse

Un service médical effectué par un médecin et une infirmière sera disponible sur appel 24 heures sur 24 au Centre de Presse, et un urgentiste sera également disponible pour intervenir en cas d'incidents.

5. Transport médical en AMBULANCES MEDICALISEES TYPE A

Conformément aux réglementations des Fédérations Internationales et aux besoins médicaux, des ambulances dotées de personnels médicaux et paramédicaux seront présentes sur les sites de compétition pendant les heures opérationnelles des services médicaux **au moins 2h avant et 1h après le départ du dernier participant** ainsi que dans le Village des Jeux et à la Polyclinique du Village **24 heures sur 24**.

6. Hôpitaux retenus pour les Jeux de la Francophonie Kinshasa2023

Les Hôpitaux suivants sont les Hôpitaux désignés en appui aux 9es Jeux de Kinshasa2023 et en alerte permanente :

POLYCLINIQUE DU VILLAGE DES JEUX

HJ HOSPITAL

SOS MEDECINS DE NUIT

CENTRE MEDICAL DE KINSHASA CMK

CENTRE MEDICAL DIAMANT

HÔPITAL MARIE BIAMBA MUTOMBO

CLINIQUES UNIVERSITAIRES DE KINSHASA CUK

CENTRE HOSPITALIER MONKOLE

HÔPITAL DU CINQUANTENAIRE

CLINIQUE NGALIEMA





HÔPITAL GENERAL DE KINSHASA

Si les services médicaux nécessaires ne peuvent pas être fournis à la Polyclinique du Village des Jeux ou au poste médical du Site, l'Athlète ou l'Officiel d'équipe sera transféré dans un hôpital désigné des Jeux dans la Ville de Kinshasa.

Les frais médicaux d'urgences pour les Délégations et les groupes accrédités choisis en accord avec le CIJF et le CNJF seront gratuits car couverts en tant que dépenses par l'Assurance établie par le CNJF Kinshasa2023 et d'autres dispositions prévues par Kinshasa2023 (Convention médicale).

Les frais de chirurgie lourde, les rapatriements...sont à charge des Délégations. Il est conseillé aux délégations de s'assurer que leurs assurances propres couvrent bien ces points.

Les spectateurs nécessitant une hospitalisation seront transportés dans des établissements médicaux voisins via le service public de transport d'urgence.

6.1 APERCU DU RESEAU MEDICAL DES JEUX

Caractéristiques générales : Structures médicales modernes aux normes internationales et plateau technique de pointe, à distance réduite des Sites.

HJ HOSPITALS

- Nombre de lits: **205 lits**
- Distance HJ-VILLAGE DES JEUX UNIKIN
10 Kms (15 minutes-20 minutes)
- Distance HJ-Stade TATA RAPHAEL VILLAGE DES JEUX
1,6 Km (4 minutes-10 minutes)
- Distance HJ-Stade des Martyrs (Site Compétitions sportives)
2,6 Kms (9 minutes-15 minutes)
- Distance HJ-Académie des Beaux Arts (Site Compétitions culturelles)
6,2 Kms (15 minutes)
- Distance HJ-Institut Français HALLE DE LA GOMBE
6,8 Kms (17 minutes)
- Distance HJ-ESPLANADE PALAIS DU PEUPLE
3,71 Kms (10 minutes)
- Distance HJ-PLACE DE L'ECHANGEUR VILLAGE DES PARTENAIRES
5,40 Kms (12 minutes)
- Distance HJ-WALLONIE BRUXELLES





5,9 Kms (19 minutes)

6.2 CLINIQUE MEDECINS DE NUIT SOS

- Nombre de lits: **100 lits**
- Distance SOS-UNIKIN VILLAGE DES JEUX
17 Kms (35 minutes-50 minutes)
- Distance SOS-Stade TATA RAPHAEL VILLAGE DES JEUX
5,6 Kms (17 minutes-20 minutes)
- Distance SOS-Stade des Martyrs (Site Compétitions sportives)
3,7 Kms (14minutes-17 minutes)
- Distance SOS-Académie des Beaux Arts (Site Compétitions culturelles)
2 Kms (9 minutes)
- Distance SOS-Institut Français HALLE DE LA GOMBE
2,7 Kms (10 minutes)
- Distance SOS-ESPLANADE PALAIS DU PEUPLE
3,6 Kms (12 minutes)
- Distance SOS-PLACE DE L'ÉCHANGEUR VILLAGE DES PARTENAIRES
10 Kms (24 minutes)
- Distance SOS-WALLONIE BRUXELLES
1,5 Km (6 minutes)

7. Santé publique – Plan de protection du CIJF

7.1 Surveillance de la Santé Publique

Les informations relatives à la Santé Publique qui pourraient avoir une incidence sur la gestion des Jeux seront recueillies quotidiennement durant les Jeux par le Gouvernement de la RDC, le Gouvernement Provincial de la Ville de Kinshasa, les municipalités locales et Kinshasa2023, puis communiquées au CIJF par l'intermédiaire de la Commission Santé et Antidopage CMAD du CNJF.

Les informations concernant les maladies infectieuses, les indispositions dues à la chaleur, la qualité de l'air, l'intoxication alimentaire, le climat, les catastrophes naturelles, etc... seront régulièrement recueillies pour aider à la prise des décisions liées au Programme des Jeux.

Nous avons l'intention de fournir les informations nécessaires concernant ces sujets à toutes les Délégations. Nous allons aussi renforcer les systèmes de surveillance des maladies infectieuses.





Durant la période des Jeux, les mesures suivantes seront mises en place pour assurer la bonne santé des athlètes, des spectateurs, du personnel et des autres personnalités des Jeux :

- Politique anti-tabac sur les sites ;
- Mesures contre la chaleur durant la période des 9es Jeux : des services médicaux seront fournis dans le cadre des mesures prises contre les insulations dans un environnement congolais chaud et humide. Des zones ombragées seront accessibles sur tous les sites extérieurs. Des bains d'eau glacée seront disponibles tout près de l'aire de compétition sportive sur les sites extérieurs. De l'eau embouteillée et des boissons sportives seront facilement accessibles et offerte gratuitement à tous les participants et membres des délégations. Des équipes de premiers secours patrouilleront dans tous les sites de compétition et certains autres sites afin de détecter toutes les parties prenantes en mauvaise condition physique. Les personnes soupçonnées de souffrir d'un coup de chaleur seront déplacées du milieu chaud et des procédures médicales appropriées seront immédiatement prises pour prévenir une conséquence de maladie grave ;
- Promotion des mesures de santé publique et de fourniture d'équipements de protection individuelle contre les maladies infectieuses ;
- Distribution de brochures éducatives et approvisionnement de contraceptifs pour lutter contre la propagation des maladies sexuellement transmissibles ;
- Promotion de la lutte anti-vectorielle pour prévenir les maladies à transmission vectorielle.

Les informations sur les maladies infectieuses en République Démocratique du Congo sont disponibles aux participants internationaux sur le site web Kinshasa2023.org.

7.2 Politique anti-tabac

Sur la base de la politique anti-tabac du CIJF, au cours des 9es Jeux de la Francophonie, il sera absolument interdit à toutes les parties prenantes de fumer sur les sites de compétition pour une prise de conscience accrue sur les dangers du tabac.





7.3 Santé sexuelle

Kinshasa2023 fournira gratuitement des préservatifs pour les athlètes résidant dans le Village. Les informations sur les maladies sexuellement transmissibles et l'adoption de pratiques sexuelles sûres seront également disponibles pour appuyer le programme sur la santé sexuelle.

7.4 Prévention du harcèlement et de la violence dans le sport

Le cadre des Jeux de la Francophonie visant à protéger les athlètes et tout autre participant contre le harcèlement et les abus dans le sport (période pendant les Jeux) sera mis en place depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture du Village des Jeux et s'appliquera à tous les participants des 9es Jeux de la Francophonie. Il détaillera comment les incidents de harcèlement et d'abus dans le sport pourront être déclarés durant la période des Jeux et les procédures de gestion des cas.

Des documents d'information pour les athlètes et membres de l'entourage liés à la prévention du harcèlement sexuel et la violence dans le sport seront également disponibles, ainsi que des informations pour les athlètes sur la façon dont les cas peuvent être rapportés par exemple sur le site web Athletes 365 et à la Polyclinique du Village des Jeux.

Tous les incidents signalés seront traités par le biais d'une procédure complète, en lien avec les organismes locaux chargés de l'application de la loi et les canaux disciplinaires.

Durant les Jeux de la Francophonie, la Commission Santé et Antidopage CMAD va organiser des Colloques et Ateliers sur la Médecine du Sport et la Physiothérapie du Sport ainsi que sur la Podologie. L'objectif de ces Colloques et Ateliers est de partager avec tous les Médecins d'équipe des Délégations, des Physiothérapeutes et d'autres prestataires de soins de santé les méthodes les plus récentes et les connaissances nécessaires pour fournir des conseils médicaux les plus efficaces et pour assurer les meilleurs soins possibles à leurs athlètes.





INFOS GENERALES SUR KINSHASA

***Kinshasa**, appelée autrefois Léopoldville, est la capitale de la République Démocratique du Congo et reste la plus grande ville de la République. Avec une population estimée à 12.071.000 habitants sur une superficie étendue de 9.965 km², Kinshasa(RDC) est la troisième Ville la plus peuplée d'Afrique après les Villes du Caire (Egypte) et de Lagos (Nigeria), mais aussi l'une des agglomérations les plus peuplées au monde. Située sur la rive sud du Fleuve Congo, au niveau du Pool MALEBO, elle fait face à la Capitale de la République du Congo, Brazzaville. La Ville forme une entité administrative à statut particulier : c'est le centre administratif, économique et politique du pays.*

Le Français et le Lingala sont les langues les plus parlées dans la Ville. D'autres langues nationales (Kikongo, Swahili et Tshiluba) y sont également parlées.

***Météo** : A Kinshasa, le climat est chaud et pluvieux d'octobre à mai, agréable de juin à septembre. D'une manière générale au Congo, il fait chaud toute l'année. Les températures maximales sont entre 30 et 35° en période de pluies (avec des pointes à 40°) et descendent rarement sous les **20° en saison sèche**.*

***Heure locale** : UTC/GMT+1 heure*

***Alimentation électrique** : La tension standard en RDC est de **220 volts**. Les appareils d'autres pays peuvent fonctionner.*

***Téléphone** : le code d'accès de la RDC a comme Indicatif international **+243**.*

MESURES CONTRE LES COUPS DE CHALEUR

Des services médicaux seront fournis dans le cadre des mesures prises contre les insolation dans un environnement congolais chaud et humide. Des zones d'ombre seront aménagées. Des équipes de premiers secours patrouilleront dans tous les sites de compétition et certains autres sites afin de détecter toutes les parties prenantes en mauvaise condition physique.

Les personnes soupçonnées de souffrir d'un coup de chaleur seront déplacées du milieu chaud et des procédures médicales appropriées seront immédiatement prises pour prévenir une maladie grave.

INFOS CONTRÔLE SANITAIRE AUX FRONTIERES

Chaque participant est prié de se munir de son carnet international de vaccination avec notamment sa vaccination contre la Fièvre jaune valide. Les





frais de vaccination qui pourraient être imposés à l'arrivée en cas d'oubli ne seront pas remboursés par les organisateurs.

Par ailleurs, le test de COVID-19 devrait être retraçable par le QR code.

La vaccination anti-covid19 complète est vivement recommandée...

Les Services médicaux des 9es Jeux de la Francophonie s'adapteront à l'évolution de la pandémie de la COVID-19 et aux stratégies tant nationales qu'internationales.

INFOS PALUDISME

*Le **Paludisme** « **Palu** » ou « **Malaria** » est une infection parasitaire qui sévit dans les Zones tropicales à la suite d'une piqûre d'un moustique anophèle femelle.*

Il faut savoir que c'est une pathologie dont la prise en charge est à la fois prophylactique et curatif telle qu'édictée par l'OMS et le Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) . La Commission Médicale et Antidopage du CNJF mettra ces médicaments à la disposition de la Famille de la Francophonie à la Pharmacie de la Polyclinique du VILLAGE.

Des moustiquaires imprégnées seront également disponibles pendant les Jeux de la Francophonie Kinshasa2023.

INFOS EBOLA

*La maladie à virus ebola appartient à la famille de filovirus. Elle est survenue en RDC dans le NORD KIVU et son épicode était circonscrit dans l'axe Beni-Butembo, situé à 3.048,8 Km de Kinshasa. **EBOLA est actuellement éradiquée grâce au traitement et à la vaccination, sous la houlette du Professeur MUYEMBE TAMFUM.***

Elle n'est pas survenue à KINSHASA.

INFOS COVID-19

La COVID-19 est bien contenue depuis son apparition en la RDC qui a enregistré à ce jour 95.345 cas dont 1.463 décès pour une population de près de 100 MILLIONS d'HABITANTS sur une superficie de 2.345.410 km².





Annexes

Politique et règles du CIO en matière d'injections

Les Jeux de la Francophonie sont "sans seringues" pour tous les athlètes participant aux 9es Jeux de la Francophonie Kinshasa 2023 (respectivement les « **athlètes** » et les « **Jeux** »). Les seringues ne doivent pas être utilisées, sauf par : (i) des médecins qualifiés pour le traitement cliniquement justifié de blessures, maladies ou autres troubles médicaux (pour lesquels une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (« **AUT** ») peut être requise); ou (ii) les personnes nécessitant un traitement par auto-injection pour des troubles médicaux avérés et ayant une AUT valable, par exemple pour le diabète insulino-dépendant.

Il est de la responsabilité de chaque athlète et de son entourage, ainsi que de chaque Comité national des Jeux de la Francophonie de veiller au respect de cette Politique du CIJF en matière d'injections, en particulier :

(i) Toute seringue et autre matériel clinique destinés à être utilisés par des membres de la délégation nationale sont stockés dans un lieu central et sécurisé dont l'accès est limité au personnel médical autorisé de la délégation du comité national. Les athlètes ayant une AUT valable pour l'utilisation d'insuline et les personnes autres que des athlètes nécessitant d'autres formes d'auto-injections peuvent conserver le matériel approprié avec eux si celui-ci est stocké en lieu sûr et éliminé conformément au point (ii) ci-dessous;

(ii) Toutes les seringues usagées et autres matériels (flacons, aiguilles et compresses) sont éliminés en toute sécurité dans un contenant approprié pour éviter tout risque biologique (par exemple "poubelles pour objets tranchants"). La pharmacie de la polyclinique du village des Jeux peut procurer ces contenants, si nécessaire;

(iii) Chaque fois qu'un athlète reçoit une injection durant la période des Jeux (c'est-à-dire de la date d'ouverture du (des) village(s) olympique(s) 15 juillet 2023 à la date de la cérémonie de clôture (le 6 août 2023 inclus), le "formulaire de déclaration d'injection" ci-joint (« **formulaire de déclaration d'injection** ») doit être dûment rempli, renvoyé à la polyclinique du village des Jeux afin d'être traité par le CIJF, en particulier sa commission médicale et scientifique, pour midi au plus tard le lendemain de l'injection. Cela s'applique à toutes les injections effectuées à des athlètes à l'occasion des Jeux;

(iv) Le formulaire de déclaration d'injection doit être rempli lisiblement en anglais ou en français et tout élément de preuve supplémentaire justifiant la nécessité d'un traitement par injection (par ex. imagerie, rapports de laboratoires) doit être joint. Le formulaire de déclaration d'injection dûment complété peut être envoyé soit en ligne, soit par fax ou par courrier électronique, ou encore déposé dans la boîte prévue à cet effet à la polyclinique du village des Jeux.

Aucun formulaire de déclaration d'injection n'est requis si l'injection est effectuée par un médecin qualifié du comité d'organisation des Jeux de la Francophonie 2023 et si elle est enregistrée dans le système de suivi des actes médicaux. L'acupuncture et les techniques faisant usage d'aiguilles sèches ne sont pas considérées comme des injections médicales. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de remplir le formulaire de déclaration d'injection pour ces traitements.





Données personnelles :

Dans l'éventualité où un formulaire de déclaration d'injection n'est pas requis, le médecin portera la Notice d'information (annexée à la présente politique) à l'attention de l'athlète et :

- (i) s'assurera que l'athlète a lu et compris le contenu de la Notice d'information;
- (ii) si le CIJF l'estime nécessaire, collectera toute preuve démontrant que l'athlète a fourni les autorisations nécessaires au traitement de ses données personnelles.

Justification médicale des injections :

Par principe, rien ne saurait justifier qu'un athlète, un entraîneur ou toute autre personne sans qualification médicale effectue une injection. La seule exception concerne les athlètes ayant un état clinique avéré nécessitant une auto-injection et une AUT valable.

Une injection effectuée par une personne ayant une qualification médicale n'est autorisée que si cette intervention se justifie cliniquement, tel que déterminé par le CIJF, en particulier sa commission médicale et scientifique. Tous les formulaires de déclaration d'injection dûment remplis seront examinés par le CIJF et en particulier sa commission médicale et scientifique.

Le moindre doute entraînera un examen des motifs et justifications du traitement par un groupe de médecins réunis par le CIJF. Normalement, cet examen comprend un entretien avec le ou les praticiens ayant effectué l'injection.

En fonction des résultats de cet examen, le CIJF, et en particulier sa commission médicale et scientifique, décidera si une injection est considérée comme justifiée. Cette décision sera finale et contraignante pour les Jeux et ne pourra pas être contestée.

Le non-respect de la présente Politique du CIJF en matière d'injections, notamment, mais sans s'y limiter, le non-renvoi du formulaire de déclaration d'injection dûment rempli au CIJF, et l'administration d'injections sans justification suffisante pourront exposer le ou les athlètes concernés, leur entourage, le CNO et les membres de sa délégation, ainsi que la ou les personnes ayant effectuée(s) l'injection, à des mesures et/ou sanctions disciplinaires en application de la Règle 59 de la Charte olympique. De telles mesures et/ou sanctions disciplinaires sont sans préjudice (i) des autres droits du CIJF et de toute autre entité, organisation et/ou autorité compétente, et/ou (ii) des procédures conformément aux règles antidopage en vigueur, en particulier les Règles antidopage du CIJF applicables à l'occasion des Jeux, dans le cas où les circonstances en question constitueraient une violation des règles antidopage. Dans ce cas, les conséquences seront déterminées en application des règles antidopage considérées comme une *lex specialis*.





FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'INJECTION

IX^{es} Jeux de la

Francophonie Kinshasa 2023

Veillez déposer les documents dans la boîte aux lettres située à la pharmacie de la polyclinique (heures d'ouverture : 07:00-21:00)
(dès l'ouverture du Village des Jeux jusqu'à la cérémonie de clôture)

Veillez noter que ce formulaire de déclaration d'injection ne constitue PAS une AUT pour l'utilisation d'une substance interdite. Veillez noter également qu'une injection ou perfusion de plus de 100 mL/12 heures d'un fluide est une méthode interdite, qu'il s'agisse d'une substance interdite ou non.

ATHLÈTE	
Nom de l'athlète ayant reçu l'injection :	
Représentant le Comité National de :	Sport :
Date de naissance :	Sexe : <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin
INJECTION	
Substance(s) injectée(s) :	
Date et lieu de l'injection :	
JUSTIFICATION MÉDICALE	
Justification de l'injection, avec dossier clinique et diagnostic (joindre les éventuels éléments de preuve) :	
PERSONNE AYANT EFFECTUÉ L'INJECTION	
Nom, numéro de mobile et adresse électronique de la personne ayant effectué l'injection :	
Spécialité :	Autorisée à exercer en :
Signature de la personne ayant effectué l'injection : Par ma signature, je confirme que les informations communiquées dans ce formulaire sont véridiques et exactes, que l'injection était médicalement justifiée et nécessaire, et effectuée conformément à la politique du CIO en matière d'injections, notamment en ce qui concerne l'élimination en toute sécurité des seringues et autres instruments.	
Signature : _____ Date : _____	

